

PARIS, LE 19 MAI 2021

**Approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2021 de
la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre
de l'exercice 2021**

En application de l'article R. 22-10-14 IV du Code de commerce

L'Assemblée Générale du 19 mai 2021, tenue à huis clos, a approuvé, sans modification, la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans le Rapport Annuel 2020 (section 5 « Politique de Rémunération du Groupe UFF au titre de l'exercice 2021 » pages 100 et suivantes) à 99,781% (résolution n°14).